

Charte de cybercourtoisie

Ce blog a pour vocation de partager des ressources pédagogiques ou liées au métier d'enseignant dont je suis l'auteur, bien que ces ressources puissent s'appuyer sur le travail d'autrui (livres, méthodes, articles, etc.). En suivant cette charte, j'affiche mon respect et ma reconnaissance envers ces personnes et leur travail.

ARTICLE 1

Je m'efforce de citer mes sources, blog (ou site), auteur et lien à l'appui, lorsque je m'inspire du travail d'un autre, même si ma production finale s'en éloigne. C'est ainsi qu'évoluent les idées.

Si je ne connais pas l'auteur de la ressource qui m'a inspiré, j'essaie de faire des recherches pour le retrouver afin de pouvoir le citer.

ARTICLE 2

Je ne partage pas directement, ni sur mon blog, ni sur les réseaux, un document qui n'est pas le mien, sauf accord explicite de l'auteur. Sinon, je redirige le visiteur vers sa source.

Lorsque mon travail ne consiste qu'en une remise en page ou une amélioration d'ordre esthétique d'une idée originale propre à un autre blogueur ou auteur identifiable, je demande l'autorisation avant de partager mon travail.

ARTICLE 3

En cas d'impair de ma part ou d'un autre, j'échange courtoisement afin de trouver une solution. En première intention, je préfère contacter directement la personne concernée et lui donne l'opportunité d'expliquer sa démarche.

Si vous aussi vous adhérez à ces principes de cybercourtoisie et souhaitez diffuser la charte sur votre blog, vous pouvez copier-coller le texte ci-dessus (sans le modifier) ainsi que les différents visuels du logo Cybercourtoisie dont voici [le lien](#). Vous pourrez ainsi réaliser un article présentant votre adhésion à ces principes, créer une page fixe avec le texte de la charte et apposer le logo sur votre blog.